

La rentrée 2021/2022 se fera dans un contexte de sortie de crise qui nous permet de retrouver la capacité d'accueil totale de l'établissement et le retour aux enseignements en présence. La situation reste toutefois fragile et nous ne sommes pas complètement à l'abri de nouvelles mesures dans les mois à venir. L'ENSA-Marseille a pour objectif de proposer aux étudiants les meilleures conditions d'études possibles, dans le respect des règles sanitaires et du calendrier universitaire habituel.

Le protocole sanitaire de l'ENSA-M suit scrupuleusement les directives gouvernementales, sur la gestion de sortie de crise.

De manière générale, les consignes sanitaires applicables dans les locaux reposent notamment sur :

- Le port obligatoire du masque dès l'entrée sur le site (à partir de la loge du gardien)
- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- Le nettoyage et la désinfection des locaux
- La communication, l'information et la formation auprès des agents et des usagers

De manière générale, l'ensemble des activités présentiels sont organisées de sorte à garantir le respect des consignes sanitaires et à réduire les risques pour la santé et la sécurité des personnels (administratifs et enseignants) et des étudiants.

Les mesures sanitaires permettant de prévenir une reprise épidémique dans l'attente d'une couverture vaccinale suffisante de la population. L'ENSA-M, en accord avec l'ARS et le rectorat, encourage les étudiants à se faire vacciner et assurera le relais des campagnes de vaccination organisées sur le site de Luminy.

### **1/ l'accès au site et la circulation dans l'établissement :**

Dans le respect des gestes barrières et face à la difficulté de respecter la distanciation, l'entrée piéton se fera uniquement avec le port du masque. Dans le cas contraire, l'accès pourra leur être refusé par le gardien ou toute personne de l'établissement.

En arrivant dans le hall, les usagers devront impérativement se désinfecter les mains, à l'aide de la borne distributrice de gel hydroalcoolique.

Des bornes de gel hydroalcoolique sont placées :

- **Dans le hall principal**
- **A la cafétéria**
- **A la bibliothèque**
- **En face des salles informatiques**

- **Au niveau des ateliers 3, 2,1, 42 à 44.**

-

## **2/ le Passe sanitaire :**

Le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, pris en application de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 dispense les établissements d'enseignement supérieur de demander un passe sanitaire aux étudiants, enseignants et agents techniques/administratifs de l'établissement pour accéder aux locaux, y compris pour accéder aux bibliothèques universitaires.

Le passe sanitaire devra être demandé pour les activités non liées à l'enseignement et pour le public hors agents et étudiants.

## **3/ Organisation des activités d'enseignement**

Dans le cadre réglementaire défini par le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, et dans la note du 5 août 2021, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation (MESRI) autorise une reprise totale des cours en présentiel, dans le respect des gestes barrières.

Pour assurer un enseignement en présentiel, **le port du masque sera obligatoire au sein des salles de cours.**

Rien ne remplace les enseignements et les examens en présentiel, que ceux-ci soient assurés en amphithéâtre ou dans de petites salles. Ce sont eux qui garantissent la qualité de nos formations, de nos diplômes et de l'insertion professionnelle des étudiants. Nous nous engageons à les maintenir le plus possible, en application des consignes sanitaires du moment.

Une attention particulière est donnée à l'amphithéâtre Puget, où le brassage reste le plus important. Par conséquent l'entrée se fera par le bâtiment principal et la sortie se fera par le bas de l'amphithéâtre (portes donnant vers l'extérieur).

Le remplissage se fera d'abord par les rangées du haut de l'amphi, par contre l'évacuation commencera par les rangées du bas. Le but étant d'éviter au maximum les croisements.

Les salles devront être ventilée naturellement ou mécaniquement, régulièrement.

## **4/ les examens :**

Ils peuvent être organisés en présentiel ou distanciel, selon l'évolution de la crise sanitaire. Conformément à la réglementation, les modalités de contrôle des connaissances devront être adoptées au plus tard dans le mois suivant la rentrée.

## **3/ La bibliothèque :**

A compter de la rentrée prochaine, la bibliothèque pourra, à nouveau, accueillir les étudiants dans la limite de sa capacité d'accueil totale et selon les horaires définis.

Dans un souci du respect des gestes barrières, l'entrée se fera du côté de l'accueil de l'ENSA-Marseille et la sortie du côté de l'ESDAMM avec un seul sens de circulation. La désinfection des mains sera obligatoire à l'entrée.

Pour les emprunts de livres, les étudiants utiliseront, de préférence, la borne automate de prêt.

Pour les retours, les étudiants se présenteront à l'accueil de la bibliothèque (retour automatisé des prêts) ou déposeront les livres dans la boîte à livres prévue à cet effet.

#### **4/ La cafétéria :**

Les usagers devront se désinfecter les mains et suivre le sens de circulation matérialisé au sol. Les produits chauds seront limités et un point de vente supplémentaire sera installé.

Les commandes devront être privilégiées ainsi que le paiement par CB. Commandes à effectuer lorsqu'il y a moins de monde à la cafétéria (le matin pour le jour même ou l'après-midi pour le lendemain).

Le port du masque est obligatoire dans cet espace.

#### **5/ Accès aux services administratifs :**

Les services administratifs de l'établissement seront ouverts aux jours et horaires habituels. Le recours à la messagerie électronique devra être privilégié ainsi que la prise de rendez-vous.

En tout état de cause, un seul étudiant, à la fois, sera autorisé à entrer dans les bureaux et la distanciation devra être respectée.

#### **6/ Les lieux associatifs :**

Les locaux dédiés à la vie étudiante pourront être à nouveau ouverts aux usagers, dans des conditions permettant le respect des consignes sanitaires. Les associations étudiantes sont responsables de la mise en œuvre des consignes sanitaires au sein des locaux qui leur sont attribués. Ces conditions de mise en œuvre sont définies conventionnellement entre elles et la direction de l'ENSA-Marseille.

#### **7/ Accueils des étudiants internationaux :**

Selon la classification du pays d'origine (vert, orange ou rouge), les étudiants ou enseignants doivent respecter le protocole défini par la circulaire du 06 juillet 2021, du ministère de l'enseignement supérieur, relative aux conditions d'entrée sur le territoire français des étudiants et chercheurs sur le territoire.

Des mesures d'isolement peuvent être imposées comme définies dans le document ci-joint.

## **8/ gestion COVID :**

Si vous êtes porteurs du covid ou avez été en contact avec une personne atteinte du covid : merci de le signaler à l'adresse suivante : [signalement.covid@marseille.archi.fr](mailto:signalement.covid@marseille.archi.fr).

### **3 situations possibles :**

**A/ j'ai les symptômes : je m'isole et j'effectue un test.**

- Si le test est positif je reste à l'isolement 10 jours à compter des premiers symptômes et si après 10 jours les symptômes persistent, j'attends 48 heures, après la fin de la fièvre, pour rompre mon isolement.
- Si le test est négatif, je romps mon isolement, sans attendre 10 jours.

**B/ je n'ai pas de symptômes mais j'ai été testé positif :**

- Isolement de 10 jours à partir de la date du test. J'évite les contacts avec les personnes vulnérables.

**C/ Je suis « cas contact » : j'ai été en contact avec une personne testée positive :**

**Pour être considéré comme cas contact : il faut absolument avoir côtoyé la personne malade, pendant plus de 15 minutes sans respect des gestes barrières (port du masque, distanciation physique).**

- Si je suis totalement vacciné (schéma complet de vaccination depuis au moins 7 jours), je suis exempt d'isolement mais je dois réaliser un test et respecter scrupuleusement les gestes barrières.
- Dans ce cas : isolement et se faire tester.

**Si le test est négatif, j'arrête mon isolement**

**Si le test est positif, je m'isole 10 jours après les résultats du test.**

Ce protocole doit permettre de maintenir l'enseignement en présentiel tout en protégeant les usagers de l'établissement.